

**PROCES-VERBAL du 28 FEVRIER 2019**

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme MALLET (procuration à Mme RENIER)  
M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON)  
Mme DORISON (procuration à Mme BUREAU)  
M. PEREIRA (procuration à M. TASSEZ)  
Mme LEDIEU (procuration à Mme KEMPF)  
Mme VEILLAT (procuration à Mme BOUVARD)  
Mme PROVENDIER (procuration à M. TURPIN) -

-

Madame le Maire transmet les **excuses** de M. AUTISSIER.

-

**Monsieur THOR** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, d'inscrire un **projet de délibération supplémentaire** portant sur deux plans de financement pour travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher.

-

Madame le Maire communique les **décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Elle rappelle que ces décisions sont prises à la suite de la délégation que lui a donnée le Conseil municipal dans les domaines et aux conditions précisées par délibération.

102	05.12.2018	Accord-cadre à bons de commande 2019-2022 - Entretien des réseaux d'assainissement sur la commune - SGA Meyer	20 000,00 €
103	05.12.2018	Accord-cadre à bons de commande 2019-2022 - Balayage des voies et caniveaux sur la commune - SGA Meyer	20 00,00 €
104	05.12.2018	Accord-cadre à bons de commande 2019-2022 - Traitement des taupes et dératisation sur la commune - Berry Dératisation 3D	8 000.00 €
105	05.12.2018	Accord-cadre à bons de commande 2019-2022 - Fournitures de produits pour l'entretien des espaces verts - Babeé Jardin	10 000.00 €
106	10.12.2018	Contrat de reconduction de maintenant n°2015095 avec YPOK	
107	11.12.2018	Frais de remise en état de la clôture endommagée	696,00 €
108	11.12.2018	Remboursement de sinistre	5 533,68
109	13.12.2018	Marché de travaux - VRD Avenue du Parc des sports - tranche 1 - Modification de marché n°2 - Cassier TP - 18 Aubigny sur Nère	-1 440,00 €
110	20.12.2018	Renouvellement de contrat de maintenance du logiciel de SISTEC - Urbanisme	1 923,00 €
111	28.12.2018	Offrir à Madame Sandrine Thor la Médaille de la Famille d'une valeur de 65 euros provenant de "La Malle aux Saveur" située à Aubigny sur Nère	65,00 €

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 31 Janvier 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

#### DECISIONS NOVEMBRE - DECEMBRE 2018

N°	DATE	INTITULE	MONTANT
092	05.11.2018	Marché de travaux - Notification Assurances 2019-2021 -Lot 1 dommages aux biens - Lot 2 responsabilité SMACL - 79 031 Niort	lot 1 : 14 367,53 € lot 2 : 3 212,62 €
093	05.11.2018	Marché de service - Notification Assurances 2019-2021 - Lot 3 véhicules Pillot - 62 Aire sur la Lys	6 344,04 €
094	05.11.2018	Marché de services - Notification Assurances 2019-2021 - Lot 4 protection juridique et protection agents et élus Groupama - 69 Lyon	780,00 €
095	06.11.2018	Contrat de prestation - spectacle "Les soirées what you want" le 03/11/2018 - La Forge	3 905,50
096	07.11.2018	Sonnerie des cloches - 100ème anniversaire Armistice 11 novembre 2018	
097	15.11.2018	Vente de Ferraille et platinage	432,00 €
098	15.11.2018	Remboursement de sinistre	337,86 €
099	15.11.2018	Remboursement de sinistre	54,70 €
100	04.12.2018	Marché de travaux - VRD Avenue du Parc des Sport - tranche 1 - Modification de marché n°1 - Cassier TP - 18 Aubigny sur Nère	25 646,44 €
101	04.12.2018	Marché de travaux - Modification de marché n°2 - Requalification d'une friche au cœur du centre historique - Lot 3 maçonnerie ravalement - Entreprise Thorel	11 532,00 €

### > Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Madame le Maire indique que, dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires, la collectivité doit présenter des objectifs prospectifs d'évolution de ses dépenses de fonctionnement ainsi que ses besoins de financements annuels. Elle précise que les services ne disposent pas de tous les éléments nécessaires à cette prospection et indique que cette partie sera développée lors de la présentation du budget à la prochaine séance de conseil municipal du 28 mars.

Madame BUREAU présente l'évolution des indicateurs macro-économiques :

- L'évolution du PIB est très faible en 2019 à 1,7 % après avoir été à 1,5 % en 2018 et 2,30 % en 2017
- La fin de l'année a été moins mauvaise qu'attendu. Pour 2019, les économistes tablent sur la reprise de la consommation.
- Pour la première fois depuis 2009, le déficit public devrait augmenter en 2019 (+0,2 point de PIB), expliqué par le reclassement de la SNCF dont le besoin de financement a été rétroactivement pris en compte dans le déficit public pour 2016 et 2017 ; la révision à la baisse du scénario de croissance et une incertitude quant aux objectifs de baisse des dépenses des collectivités territoriales  
Le déficit public devrait s'établir à 3,2 % du PIB l'an prochain.
- La dette publique s'élève à 2 322,30 milliards au 3<sup>ème</sup> trimestre et se rapproche du seuil de 100 % du PIB

Madame BUREAU précise ensuite les mesures de la Loi de Finances intéressant les communes :

Dotations : 26,9 milliards d'euros comme en 2018 Néanmoins, l'écrêtement de la dotation forfaitaire est maintenu dans une logique de poursuite de la montée en charge de la péréquation «verticale».

Poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (DSU/DSR) : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. Cette augmentation de la péréquation du bloc communal à hauteur de 180 millions d'euros est financée, comme l'an dernier, intégralement au sein de la DGF des communes et EPCI.

Non minoration de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal au titre de 2018 : l'article 77 de la Loi de finances pour 2019 entérine la suppression de la minoration de la DCRTP des EPCI prévue en LFI 2018, annoncée par une circulaire en mars 2018 (107 millions d'euros). De la même manière, par un amendement, celle qui concernait les communes l'est également (15 millions d'euros).

Fiscalité : maintien en 2018 de l'exonération totale de TH pour les personnes de condition modeste concernées par le mécanisme de sortie en sifflet

Les contribuables qui devaient bénéficier en 2018 d'un dégrèvement total de leur TH seront exonérés de TH et corrélativement de contribution à l'audiovisuel public (CAP). De même ceux qui devaient bénéficier en 2018 d'un abattement sur leur TH au titre du mécanisme de sortie en sifflet seront également exonérés totalement de TH et de CAP.

La mise à jour des valeurs locatives a été fixée à 2.2% par décret au mois de décembre.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est maintenu en 2019 à un montant d'un milliard d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe mobilisée en 2017 et 2018.

Madame le Maire présente la **situation financière de la Commune**.

L'année 2018 a été marquée par l'expropriation Rateau et il convient d'isoler ces chiffres exceptionnels pour l'analyse de l'exercice. C'est une année de stabilité au niveau du fonctionnement, avec une hausse de dépenses de 0,56 % et une baisse de recettes de 0,46 %. Ces évolutions aboutissent à une baisse de l'épargne brute chiffrée à 72 K€.

L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de gestion courante ont évolué de + 54 K€. En dépit du transfert vers le CCAS de l'activité du portage de repas, les charges à caractère général ont progressé de 0,74 %.

Cette hausse résulte des travaux en régie relatifs à l'accessibilité, de la hausse des fluides notamment en carburants. Le service scolaire enregistre également une hausse sur ses produits alimentaires suite à un choix de la municipalité visant à proposer des produits encore plus qualitatifs aux enfants.

Les charges de personnel enregistrent une nouvelle hausse de 1,76 %. Cela résulte de la pérennisation de certains anciens emplois aidés, la comptabilisation d'un double salaire de directeur des services techniques sur six mois en raison du départ de Monsieur AUDENOT.

Les produits des services diminuent de 7,43 % en raison du transfert du portage de repas au CCAS.

Les produits issus de la fiscalité progressent de 2,68 % répartis de la manière suivante :

Taxe d'habitation .....	+15K€
Taxe sur foncier bâti.....	+18 K€
CFE.....	+9.7K€
CVAE .....	+65 K€
DMTO .....	+17 K€
<i>(Droits de Mutation à Titre Onéreux)</i>	

Le chapitre des dotations et participations enregistre une baisse de 93 K€, cette baisse se répartie essentiellement ainsi :

DGF.....	-31K€
Remboursement emplois d'avenir.....	-41 K€
FCTVA (fonctionnement).....	-5K€

Le chapitre 75 progresse de 6%, cette évolution résulte notamment des produits des salles familiales.

### Les dépenses d'équipements

En 2018, elles ont progressé de 56 % en raison du lancement de grands projets pluriannuels tels que les travaux de rénovation du château des Stuarts, l'aménagement de l'avenue du Parc des Sports ou encore la requalification de la friche.

### L'épargne nette

Il s'agit d'un des ratios les plus révélateurs de l'état des finances d'une collectivité. L'épargne nette mesure la capacité d'investissement de la collectivité mais elle est bien entendu impactée par les baisses de recettes et les hausses de charges.

L'épargne brute pour 2018 est de 1 015 664,73 € de laquelle il convient de retirer 464 212 € de remboursement de capital de la dette, pour aboutir à un montant d'épargne nette de 551 453 €.

Madame le Maire indique que si le montant de DGF avait été identique à celui de 2015, l'épargne nette serait pour 2018 à 927 000 € (supérieure à 2014 et 2013).

L'épargne nette reste à un niveau assez élevé. Néanmoins, la baisse des dotations (-279K€ pour la DGF entre 2015 et 2018) associée à la montée du FPIC (+ 98K€ en 6 ans) contraignent la commune à voir baisser sa capacité d'investissement en dépit des efforts de gestion.

### Etat de la dette :

Madame le Maire indique que la commune continue le remboursement de la dette sans réaliser de nouvel emprunt. Cette dette a été renégociée pour lisser les remboursements et redonner un peu de capacité d'investissement.

Fin 2018, la dette s'élève à 3 184 K€ et représente 563 €/habitant.

### Capacité de désendettement

La commune serait capable de rembourser l'intégralité de sa dette en 3,14 années. Madame le Maire rappelle que le seuil plafond de capacité de désendettement est fixé à 12 ans pour les communes, 10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions.

Madame le Maire indique que la commune devra emprunter pour la construction de la gendarmerie mais rappelle que les loyers devraient couvrir les remboursements d'emprunt, ce qui évitera de faire peser cette dette sur les budgets futurs.

Madame BUREAU présente les orientations budgétaires de la section de Fonctionnement :

Les recettes fiscales subiront une baisse importante (-15%) de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette mauvaise nouvelle a été notifiée à la commune fin 2018, la commune ne dispose pour le moment d'aucune explication quant à cette évolution. La perte financière représente 102 K€.

La baisse de la dotation forfaitaire (part principale de la DGF) est estimée à -45 K€ soit une baisse équivalente à 2018. La DSR devrait quant à elle progresser de 10K€.

D'autres baisses de recettes sont également anticipées, elles concernent les emplois aidés, les remboursements d'assurance statutaires.

Fiscalité : Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition.

Certaines dépenses en hausse : Certaines dépenses de fonctionnement seront amenées à progresser (alimentation scolaire, entretien de voirie, entretien de bâtiment, charges de personnel en conséquence de la fin des emplois aidés, FPIC). La municipalité maintiendra cependant ses efforts de gestion quant aux dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire présente les orientations budgétaires de la section d'Investissement :

Fin des travaux du château des Stuarts : .....	285 972 euros
Création d'un centre d'interprétation de l'Auld Alliance : .....	395 750 euros
Madame le Maire précise qu'il y a bien entendu des subventions sur ce dossier	
Aménagement d'un réfectoire à l'école maternelle : .....	271 125 euros
Création de la nouvelle gendarmerie : .....	1 414 673 euros
Solde de la tranche1 et tranche 2 pour la réfection de l'avenue du Parc des sports : ....	223 135 euros
Requalification d'une friche au cœur du centre historique : .....	106 714 euros
Il est précisé que le reste à charge du projet est moins élevé que le prix d'achat de la maison	
Acquisition d'un terrain chemin de Brinon: .....	70 000 euros
Reprise des concessions cimetières : .....	30 000 euros
Aménagement paysager avenue de Paris : .....	12 550 euros
ADAP école primaire, centre de loisirs, club house tennis : .....	43 000 euros
12 tablettes à l'école maternelle : .....	4 270 euros
Madame le Maire rappelle que les classes de l'école élémentaire ont été équipées de tableaux interactifs. Les enseignants de l'école maternelle préfèrent recevoir des tablettes	
Eclairage du vestiaire tribune au parking centre de loisirs.....	2 380 euros

Le remboursement de la dette en capital sera de 465 000 euros.

#### **Les recettes d'investissements :**

Les subventions :

DRAC T1 château : .....	69 206 euros
DRAC T2 château : .....	87 210 euros
Région (CRST) pour le château : .....	126 000 euros

Département (château) .....	60 000 euros
Réserve parlementaire (château) .....	14 250 euros
DSIL (friche).....	101 392 euros
Région (CRST friche).....	87 600 euros
DETR (gendarmerie).....	397 170 euros
Ministère (gendarmerie).....	180 000 euros
DETR (réfectoire) : .....	93 070 euros
Département (Contrat de Territoire - réfectoire).....	106 000 euros

Un emprunt de 840 000 euros financera une partie de la gendarmerie. Les cessions issues de la viabilisation du lotissement rue du Capitaine Poupat devraient être prévues au BP pour 90 000 euros.

Le FCTVA .....	170 000 euros
La taxe d'aménagement .....	33 600 euros

L'autofinancement, issu de la section de fonctionnement, (940 000 euros) viendra clore les recettes d'investissement.

Madame BUREAU présente les **budgets annexes** :

A. Le budget assainissement :

Le budget d'assainissement comprend les opérations d'investissement et d'entretien du réseau communal, pour l'essentiel en réseau unitaire, recueillant les eaux usées de la ville.

Le réseau communal amène l'ensemble des eaux usées à l'usine de dépollution où elles sont traitées avant d'être rejetées dans la Nère.

La section d'exploitation s'équilibre à 160 000 euros et la section d'investissement à 750 000 euros, La maîtrise d'œuvre pour la future station d'épuration sera lancée en 2019.

B. Le budget eau potable

Le budget eau comprend les opérations d'investissement et d'entretien du réseau d'eau potable de la commune.

La section d'exploitation s'équilibre à 235 000 euros et la section d'investissement à 226 000 euros.

C. Le budget lotissement du Moulin des filles

Ce budget a été créé en 2014, Cette opération menée directement par la commune d'Aubigny sur Nère doit être budgétairement et comptablement retracée dans un document annexe.

Ce budget annexe « Lotissement du Moulin des filles » est indépendant du budget principal, il ne bouleverse pas l'économie du budget et individualise les risques financiers associés à l'opération. Le budget annexe permet également d'avoir une lecture transparente des opérations d'achat du terrain, de sa division en lots et de la vente de ces lots. Les travaux étant terminés ce budget se clôturera une fois toutes les ventes enregistrées.

D. Le budget lotissement rue du Capitaine Poupat : le ROB a déjà été présenté lors de la séance du mois de novembre.

Madame le Maire indique que les données relatives à ces budgets annexes seront précisées lors de la présentation du budget au mois de mars prochain.

Madame DAUGU souhaite effectuer une intervention à la suite de cette présentation :

*Notre contribution au débat d'orientation budgétaire sera pour insister sur la transition énergétique. Nous sommes de plus en plus nombreux à en avoir conscience. La transition énergétique répond à un impératif de justice sociale par la lutte contre la précarité énergétique et la création de valeurs ajoutées locales. Cela relève de la lutte contre le dérèglement climatique, du développement économique et de l'emploi dans nos territoires. Je développerais trois aspects :*

*1- S'engager vers transition énergétique 100% renouvelable*

*La réussite d'une transition énergétique repose sur l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique et la production d'énergie renouvelable. Chacun peut devenir acteur du changement, quel que soit son statut, quels que soient ses moyens.*

*Nous sommes en retard par rapport aux objectifs fixés lors de la COP21, en particulier en matière de production d'énergies renouvelables. Il faut en premier lieu renforcer les filières matures et à fort potentiel régional. Il s'agit, ici, de la méthanisation, de la géothermie, du Gaz Naturel Véhicule pour les mobilités ou encore le bois-énergie et le solaire thermique. La production d'énergie renouvelable passe impérativement par un mix de solutions opérationnelles, complémentaires et au meilleur coût.*

*Derrière ces objectifs écologiques, il y a des enjeux économiques. Concernant la rénovation des bâtiments, pour coller à l'objectif de 500 000 logements rénovés par an et en France, il faudrait tripler l'effort en région, avec 20 000 logements rénovés chaque année. On estime que cela engendrerait un chiffre d'affaire de l'ordre de 600M€ et plus de 8000 emplois. On est loin du cliché de l'écologie punitive...*

*Avancer vers une société et des territoires capables d'absorber des « chocs » économiques ou climatiques, passe par une diversité de solutions décentralisées valorisant des ressources renouvelables et non par « UNE hypothétique solution miraculeuse » émettant depuis quelques points centraux. Les énergies renouvelables sont variables mais leur complémentarité et leur stockage garantissent la stabilité du réseau. Il faudra établir des priorités en matière de consommation d'énergie, on peut dire qu'un modèle qui repose sur les renouvelables est plus sécurisant car il réduit notre dépendance aux importations de pétrole et d'uranium, aux risques industriels ou terroristes. Ce modèle beaucoup plus rationnel sur le plan de la dépense publique est également pourvoyeur d'emplois durables et non-délocalisables.*

*2- Le deuxième aspect concerne la participation citoyenne afin de ne pas déposséder les habitants de la transition énergétique renouvelable. Nous ne réussirons pas cette transition sans la participation des territoires – communes, intercommunalités, bassin de vie et sans les citoyens. Dans un contexte de désengagement des Etats et d'émergence de dirigeants « climatosceptiques » voire « climaticides », la mobilisation de tous, et notamment des responsables politiques, est indispensable.*

*La réussite de la transition énergétique passe par une logique de décentralisation des moyens de production. Les territoires sont et doivent être les premiers acteurs de cette transition. Elus et acteurs locaux, nous avons compris que l'isolation des bâtiments et la production de renouvelables sont des voies d'avenir, notamment dans un contexte de contraintes budgétaires fortes. Nous savons que c'est un moyen de réduire nos dépenses énergétiques et de rentrer des recettes supplémentaires par la revente d'énergie. La transition énergétique est une chance pour les territoires ruraux.*

*La participation citoyenne reste un défi majeur de cette stratégie.*

*Le premier défi lorsque des projets d'infrastructures de production d'énergie, est de faire adhésion et d'impliquer les citoyens dans le projet. Ce sont les habitants qui doivent choisir de quelle manière ils vont prendre leur part d'efforts et de bénéfices. On pense évidemment aux mobilisations anti-éoliennes ou vis-à-vis de gros projets de méthaniseur.*

Madame le Maire souligne qu'il n'y a pas eu de projets combattus à Aubigny et que l'intervention semble être une tribune politique.

Madame DAUGU répond que l'objet de son intervention est d'indiquer qu'il faut penser à tout cela. Si on ne veut pas avoir des réactions négatives, il faut que les habitants des territoires soient informés sur les projets susceptibles d'être mis en place. Elle insiste sur le fait que dans le budget d'orientations, il est important

d'appuyer sur la transition énergétique. La commune d'Aubigny a déjà fait un travail important dans ce sens sur les économies d'énergies et sur l'électricité avec l'installation de leds, il ne s'agit pas d'une critique mais simplement d'insister sur le fait qu'il faut en parler.

*Il est évident que sans un travail préalable d'appropriation des enjeux, des retombées et des impacts, l'adhésion de la population au projet ne sera pas au rendez-vous.*

*Le deuxième défi en matière d'implication citoyenne, c'est la capacité à mobiliser l'épargne locale pour qu'elle soit investie dans des projets locaux rentables dépendra de l'implication citoyenne. Ce type d'investissement permet des rentrées d'argent pour les habitants et pour la collectivité sur un projet « à portée de main ».*

*Le troisième défi est de permettre une prise de conscience collective, locale, il est important de renforcer l'autonomie énergétique des territoires en cas de crise énergétique d'ampleur.*

*3- Pour réussir la transition énergétique, il faut enclencher une mobilisation collective. Cela ne se fera pas en un jour, mais il est urgent de commencer.*

*Je rappelle que partout dans le monde les effets du dérèglement climatique sont à l'œuvre. Le dernier exemple spectaculaire en date est celui de l'Australie avec une canicule record, suivi d'un déluge de trois jours, qui a anéanti plus 500 000 têtes de bétails, sans compter les animaux sauvages et la faune. La maison brûle, comme le disait en son temps un ancien président de la République, il est maintenant temps d'éteindre l'incendie, de prendre sa part de responsabilité vis-à-vis des générations suivantes et d'agir à l'échelle qui est la nôtre.*

Madame DAUGU convient que la prise de conscience existe mais demande si cette réflexion est bien menée dans chaque décision prise. Elle ajoute qu'il faut avancer plus rapidement dans ce domaine.

Madame le Maire indique que le problème est mondial même si la France est plus vertueuse que d'autres pays. Le premier travail à effectuer porte sur la consommation et le gaspillage.

Sur la méthanisation, le Cher compte beaucoup de projets agricoles allant dans ce sens mais le processus est particulièrement long, il faut compter au minimum cinq années pour voir aboutir un projet de ce type.

Pour ce qui concerne le solaire, Madame le Maire explique qu'elle a souhaité faire réaliser une étude sur les bâtiments communaux, notamment sur la piscine afin de diminuer la consommation. Il s'avère que le toit est courbe et l'installation de panneaux photovoltaïques paraît par conséquent trop complexe à l'heure actuelle. Il convient d'attendre l'évolution de la technologie. En revanche, la commune projette de construire des tennis couverts et ce projet mérite une réflexion à l'origine pour la mise en place d'un tel dispositif.

Madame le Maire indique que tout le monde est conscient de la nécessité de la transition écologique mais elle souligne que cela passe par les économies d'énergie en soignant l'isolation lors de travaux sur les bâtiments.

Quant à la citoyenneté, Madame le Maire indique que les débats organisés au sein de la Communauté de Communes ont été particulièrement riches et intéressants. Le débat d'Aubigny sur la dépense publique et la fiscalité et celui de Presly portant sur la transition écologique avec des dispositions très diverses mais les échanges, se sont déroulés dans le respect de chacun. Il faut donner la possibilité aux gens de s'exprimer en leur accordant des entretiens, en répondant à leurs questions. Madame le Maire invite les administrés à venir rencontrer les élus sur le marché pour leur faire part de leurs interrogations.

Madame le Maire annonce que les réunions de quartiers reprendront prochainement. Madame MARTIN communique les dates et lieux de ces réunions en précisant qu'un Aubigny Info sera diffusé dans les boîtes à lettres en précisant les horaires :

- 20 mars > quartier de la caserne des pompiers ;
- 21 mars > Allée du Pré qui Danse ;
- 27 mars > Résidence de Launay ;



- 10 avril > rue Ste-Anne ;
- 15 avril > quartier St-Ligori
- 18 avril > place A. Arnoux

Madame MARTIN souligne que ces réunions sont l'occasion d'échanger avec les élus. Beaucoup de réalisations ont été effectuées à la suite de ces réunions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la tenue de ce débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2019.

#### **> Acquisition d'une licence IV**

Madame le Maire indique que le bar du Crouston a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et précise qu'une licence IV faisait partie de l'actif de la liquidation. Sur sa proposition, les membres de la 8° commission avaient accepté d'acquiescer cette licence afin d'éviter qu'elle soit déplacée hors de la commune. En effet, Aubigny dispose d'un nombre de licences supérieur au quota autorisé et ne pourra par conséquent plus créer de nouvelle licence.

Au cours de la vente aux enchères, cette licence a été mise à prix à 3 000 € et aucune surenchère n'a été enregistrée, la commune a donc acquis la licence IV à ce prix.

Il s'agit de pouvoir céder cette licence à un commerce qui souhaiterait ouvrir mais ne disposerait pas de licence. Madame le Maire indique que beaucoup de renseignements lui sont demandés sur les locaux du bar de l'Atomic mais les travaux de mise en accessibilité du cinéma repoussent la location de ce pas de porte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, confirme l'acquisition de la Licence IV moyennant le prix de 3 000 € à l'issue de la vente aux enchères du 26 février 2019, aucune surenchère n'ayant été enregistrée à la suite de la mise à prix au montant de 3 000 €. Les frais d'huissier sont à la charge de la Commune.

#### **> Mandatement d'une créance éteinte**

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le mandatement à l'article 6452 « Créances éteintes » de la somme de 47,25 € correspondant à des factures impayées de frais de cantine et garderie – Titre 2016-R-106-111-1 du 11/07/2016.

#### **> Modification des statuts de la Communauté de Communes Saultre & Sologne**

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'intégrer la compétence obligatoire « *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » au sein de la compétence « aménagement de l'espace ». Elle ajoute qu'un atelier de travail s'est tenu hier sur le sujet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'intégration de cette compétence obligatoire et adopte les nouveaux statuts en tenant compte.

#### **> Modification du règlement intérieur de la Bibliothèque municipale**

Sur le rapport présenté par Madame BOUVARD, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Les principales modifications de cette nouvelle version par rapport au règlement antérieur sont les suivantes :

- pour s'inscrire à la bibliothèque, il est aujourd'hui demandé la présentation d'une pièce d'identité mais plus de justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- il était indiqué dans le précédent règlement que le remplacement d'une carte d'adhésion égarée était facturé alors que le renouvellement de la carte est aujourd'hui gratuit
- dans l'ancienne version, le règlement précisait que le prêt à domicile n'était consenti qu'aux usagers régulièrement inscrits : supprimé dans la nouvelle proposition

- l'usager pouvait emprunter 5 livres ou 4 livres et 1 CD/DVD/K7 pour une durée d'un mois. Dans le projet joint, l'usager peut emprunter 5 livres et 2 DVD ou CD et l'emprunt des nouveautés au catalogue (acquis depuis moins de deux mois) est limité à 1 livre par lecteur pour une durée de 21 jours
- l'article concernant les mesures mises en œuvre en cas de retard de restitution a été simplifié
- le précédent règlement stipulait que tout enfant de moins de 8 ans devait être accompagné ..., le projet indique désormais que les mineurs doivent être accompagnés d'une personne responsable. Si ce n'est pas le cas, la bibliothèque décline toute responsabilité en cas d'accident ou de sortie

Madame le Maire précise que la Communauté de Communes vient de recruter une personne pour la médiation culturelle et la lecture publique. Une harmonisation des règlements aura certainement lieu sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes du règlement intérieur de la bibliothèque tel que présenté.

#### **> Adhésion au dispositif YEP'S mis en place par la Région Centre Val de Loire**

Sur le rapport présenté par Madame BOUVARD, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'adhésion de la commune au dispositif YEP'S au titre des activités suivantes : cinéma, spectacle vivant et patrimoine.

Sur une observation de Madame DAUGU qui précise que sur le site de la Région Centre, les seuls partenaires YEP'S sont l'Argentis à Argent/Sauldre et la Maison de la Presse à Aubigny, Monsieur GRESSET précise que la convention n'est pas signée et qu'Aubigny n'est donc pas encore intégré au dispositif.

#### **> Tarifs transports scolaires intra-muros**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal s'était engagé à aligner le tarif sur celui de la Région Centre, soit 25 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 50 € pour 2 enfants et plus et une pénalité de 10 € en cas de demande faite après la date butoir de dépôt des demandes.

Les gens ne comprenaient pas que les circuits intra-muros n'étaient pas gratuits alors que la Région Centre ne faisait payer que les frais d'inscription aux familles.

Madame DAUGU demande si une réflexion a été engagée sur la mise en place de systèmes alternatifs pour emmener les enfants à l'école.

Madame le Maire demande à la commission des affaires scolaires de réfléchir, avec les représentants des parents d'élèves, sur les différents modes de transports possibles.

Monsieur THOR signale qu'un administré lui a demandé les raisons pour lesquelles le Domaine d'Aubigny n'était pas desservi au niveau du ramassage scolaire.

Madame GRESSIN indique que des demandes avaient été présentées il y a quelques années mais l'étude n'avait pas abouti en raison de difficultés de stationnement et du nombre de familles concernées. Depuis cette date, il se peut qu'il y ait eu une modification des familles résidant dans le lotissement.

Sur une observation de Madame DAUGU, Monsieur GRESSET indique que le car desservant le collègue ne passe plus route des Naudins.

Madame le Maire demande qu'une cartographie des familles concernées par les transports scolaires soit réalisée.

Monsieur GRESSET rappelle que les ramassages scolaires des enfants domiciliés à moins de 3 kilomètres des établissements scolaires sont à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs de transports intra-muros suivants : 25 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 50 € pour 2 enfants et plus et une pénalité de 10 € en cas de demande faite après la date butoir de dépôt des demandes.

#### > Plans de financement de travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les plans de financement suivants correspondant aux travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher :

- Avenue d'Orléans : Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé le plan de financement le mois dernier pour la rénovation d'un point lumineux sur cette voie à la suite d'une panne. Il convient désormais de remplacer les dix points lumineux restants. L'opération comprend une partie des travaux prise en charge dans le cadre du plan REVE laissant à la charge de la commune 30 % de la dépense, soit 2 327,84 € et une partie hors plan REVE représentant un reste à charge communal de 50 % du coût, soit 562,75 €

- Rue de l'Industrie : il s'agit de rénover sept points lumineux dont une partie s'effectuera dans le cadre du plan REVE (1 486,10 € à charge pour la Commune) et une partie hors plan REVE (569,95 € pour la commune).

### INFORMATIONS DIVERSES

#### 1/ Centre de loisirs

Madame GRESSIN indique que le centre de loisirs s'est déroulé sur la première semaine des vacances. Beaucoup d'activités ont été proposées et notamment un échange intergénérationnel réalisé sur deux jours avec les pensionnaires de l'EHPAD. Madame le Maire souligne que les animateurs sont très pro-actifs dans la citoyenneté et les échanges intergénérationnels, elle les encourage à renouveler l'expérience.

#### 2/ Calendrier des manifestations

Madame le Maire communique les dates à venir :

##### MARS

Sam 2	9 h 00 – 18 h 00	Portes ouvertes – Créa'Tricot – Salle Bill Millin
Dim 3	15 h 00	Thé dansant – FNACA – Salle des fêtes (manifestation privée)
Sam 9	10 h 00 – 18 h 00	Vide poussette – Association Kilts et Culottes Courtes – Salle des fêtes
Du mar 12 au jeu 14	Journée	Bourse aux vêtements de printemps – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord – Salle des fêtes
Ven 15	20 h 30	Théâtre « Manger » de la Compagnie Zygomatic – Commune d'Aubigny-sur-Nère – La Forge Madame le Maire précise que la salle a été repeinte et que la couleur noire sur les murs
Sam 16	14 h 30 – 17 h 30	« Triathlon en salle » – ACA Athlétisme – Gymnases municipaux
Dim 17	13 h 00 – 21 h 00	Loto – Association des parents d'élèves de l'école Sainte Solange – Salle des fêtes
	8 h 00 – 22 h 00	Tournoi loisirs – ESA Basket – Gymnases municipaux
Mar 19	18 h 15	Commémoration du 57 <sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie – Départ cour du château pour le Monument aux morts
Dim 24	13 h 00	Loto – Association Saint-Sylvestre – Salle des fêtes

Dim 31

Thé dansant – Association Stuart Handicap – Salle des fêtes

### **3/ Calendrier des réunions**

- Une réunion de la commission Tourisme sera programmée avec les riverains du quartier de la Friche pour débattre sur le jardin de la Friche
- Jeudi 21 Mars 2019 à 20 H 00 – 8° Commission
- Jeudi 28 Mars 2019 à 20 H 00 – Conseil municipal
- Jeudi 11 Avril 2019 : commission Culture

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.